

AFFAIRE No 26 - ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME 1983 FACE ET DGE
(2e tranche)

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le dossier établi par la Direction Départementale de l'Agriculture concernant la deuxième tranche d'électrification rurale 1983.

Le projet a pour but la desserte des zones suivantes :

- . Ravine à Jacques ;
- . L.T.S. Les Poincétias à la Montagne ;
- . L.T.S. Les Framboises à Saint-François.

L'opération est estimée à 920 124,36 Francs toutes taxes comprises.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Favorable. Cette opération a pris un certain retard, compte tenu du fait que le dossier technique de la D.D.A. vient d'arriver en Mairie.

Commission des Finances

Favorable. Cette opération est prévue au Budget Communal, au chapitre 902 - article 233-023. Elle sera financée de la façon suivante :

Participation F.A.C.E.	2 496 000
Emprunt	1 352 550
D.G.E.	415 500
T.V.A. récupérable	320 950

Total 4 585 000

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 02 JUIL 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

.../...

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.